



## MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Séance du 15 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	15
Représentés	13

L'an deux mille vingt-deux et le quinze février à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le neuf février deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, L. MAURIZIO, Y. FALCHI, J.P. VENTURINI, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, B. ROSSI LUMBROSO, S. BOURAS, A. RUBIOLO, S. BOULINGUEZ, S. ROCHEZ, C. BARRIERE.

Absents excusés : M.L. VOLAND représentée par S. BOURAS, M. SOONEKINDT représenté par D. JARNIGON, M. CUTILLO représenté par J.P. VENTURINI, A.L. FALQUERO représenté par Y. FALCHI, C. POULIQUEN représenté par J. LEVI VALENSI, G. SORBA représenté par J. GERARD, D. BARBIER représentée par M. GUILLET, C. MARTIN, D. CAMHI représentée par M. CATELIN, P. BUISSON BAUMELOU représenté par S. BOULINGUEZ, C. FREMY représentée par A. RUBIOLO, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, P. VIDALOU représenté par C. BARRIERE.

Absent non excusé : M. RIBES

N° 2022-001

Avances sur  
subvention à des  
associations

A. RUBIOLO a été élue secrétaire.

Comme chaque année, certaines associations sollicitent des avances sur subventions pour faire face à leurs dépenses courantes avant le vote des subventions qui intervient généralement en avril, voire en mai.

L'association les Amis de l'Instruction Laïque de Saint Cannat (AIL) sollicite une avance de 10.000 €.

L'association Planète Jeunes, qui assure l'animation de l'Espace jeunes, sollicite une avance de 20.000 €

L'OCCE de la Touloubre sollicite une subvention de 5.530 € pour organiser 3 classes transplantées à Saint Jean Monclar. Ce montant s'ajoute à la subvention 2020 de 8.880 €. Le taux de participation municipal serait de 58% contre un principe de 50%. Considérant que l'école primaire n'est partie ni en 2020 ni en 2021 pour cause de crise sanitaire Covid, il est proposé d'accepter exceptionnellement ce dépassement de taux de participation.

L'association La Belle Récré, qui organise un Festival jeunesse au printemps sollicite une avance de 2.000 €.

Le Syndicat d'initiative de Saint Cannat sollicite une avance de 6 000 €.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, D. CAMHI ne prenant pas part au vote pour l'association la Belle Récré,

..... **DECIDE** d'attribuer des avances sur subventions 2021 :

- De 10 000 € aux Amis de l'Instruction Laïque de Saint Cannat (AIL) de Saint Cannat,
- De 20 000 € à Planète Jeunes,
- De 5 530 € à l'OCCE de la Touloubre,
- De 2 000 € à la Belle Récré,
- De 6 000 € au Syndicat d'initiative de Saint Cannat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-Préfecture le : 23 FEV. 2022

Affiché le : 23 FEV. 2022

